



MON LOCATAIRE VEUT REMPLACER LA CUVETTE DE W.C.

Par **tibor**, le **07/04/2016 à 18:15**

MON LOCATAIRE DOIT REMPLACER LA CUVETTE DE W.C. ET ME DEMANDE DE PAYER

Mon locataire depuis 24 ans sans histoire me demande de payer le remplacement du W.C. qui fuit et n'est plus réparable que par une neuve. Or ceci demande des travaux coûteux du fait que l'immeuble a été construit en 1968 et la nouvelle cuvette est différente par rapport aux normes de l'époque. Qui doit payer les travaux? merci de vos réponses si possible citer un article

Par **ax04530**, le **07/04/2016 à 18:50**

Bonjour,

En gros le locataire paie l'entretien courant et le propriétaire les travaux de remise en état liés à la vétusté.

C'est votre cas de figure ici, surtout si le WC a plus de 24 ans comme il semble être le cas.

source <http://location-immobilier.ooreka.fr>

Le propriétaire, quant à lui, a à sa charge :

le remplacement de la baignoire, des éviers, de la robinetterie et des WC si ceux-ci sont devenus trop vétustes